

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 09/09/2021.

Etaient Présents : Mmes MICHEL-SUSSELIN-DURAND-GIL- SOUBEYRAND-DEMOMENT
Mrs-CHAMPETIER-CERVINO

Absent : VINCENT Pascal (pouvoir à SUSSELIN Geneviève) EBERLAND Sylvie (pouvoir à CERVINO Vincent) MARAINE J-Yves (pouvoir à Delphine GIL)

Secrétaire de séance : M. CERVINO Vincent

Délibération relative à la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (T.F.B) : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Mme la Maire expose les dispositions de l'article 1383 du Code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversion de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Mme la Maire précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même Code.

Mme la Maire informe que depuis les modifications apportées par la réforme de la T.H, (taxe d'habitation) (Article 16 de la loi de Finance 2020) l'exonération de deux ans de la TFB qui s'appliquait sur la part départementale est transférée aux communes. L'article de la loi de finances impose aux communes un minimum de 40% pour cette exonération temporaire de TFB. Il est possible de relever le taux à 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base communale imposable pour 2022.

Pour rappel, les pertes de ressources des collectivités liées à l'exonération de deux ans de TFB ne sont pas compensées par l'Etat depuis 1992.

Le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **50% de la base imposable**, en ce qui concerne :

Les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même Code.

Adopté par 11 voix pour. (08 + 03)

Les Lignes Directrices de Gestion (L.D.G) :

Présentation du rapport qui a été validé par le Comité technique de la Communauté de communes des Gorges le 26.08.2021. L'élaboration des L.D.G a pour vocation de formaliser les choix et la politique de la commune en matière de Ressources humaines. Elles visent à déterminer les orientations générales en matière de promotion, de valorisation des parcours professionnels (changement de grade, d'échelon) mais aussi de formation.

L'état des lieux effectué nous permet de planifier les actions à mettre en place.(prévention des risques, compte-épargne temps, astreintes...)

L'arrêté a été pris et envoyé au CDG pour permettre les changements de grade ou d'échelon prévus sur octobre.

Informations suite aux réunions :

SIVOM : le recours effectué par le collectif « l'eau est à nous » a imposé de re-voter pour le mode de gestion. Le vote pour le fermage sur une période de 12 ans a été entériné à la majorité des

présents. La séance a été mouvementée, le collectif a déclaré vouloir aller jusqu'au bout. On peut regretter qu'il n'y ait pas eu de débat public pour expliquer l'analyse du bureau d'étude.

-Commission voirie : le tableau des enveloppes budgétaires pour chaque commune a été présenté. Le marché d'entretien de voirie arrive à terme au 31.12.2021. Il va y avoir une nouvelle consultation pour un marché de type accord-cadre à bons de commande pour une durée de deux ans reconductible une année.

-Mutualisation de matériel : un inventaire a été fait sur toutes les communes. Lanas mutualise beaucoup avec Vogüé, mais ayant peu de matériel, c'est surtout Vogüé qui nous aide. (débroussailleuse, désherbant à chaud...)

-Bilan été 2021 : malgré les contraintes sanitaires, les activités programmées ont dans l'ensemble pu être réalisées. Merci à tous les organisateurs et participants d'avoir créé une belle dynamique dans le village tout au long de l'été.

-Programmation des activités sportives et culturelles à venir : un Flash Infos va bientôt être distribué dans les boîtes aux lettres.

-Les réunions des comités consultatifs vont reprendre, particulièrement celui « Aménagement du territoire » pour envisager un chantier participatif pour l'aménagement paysager du terrain communal derrière les containers poubelles des Auches.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.